



Conseil Municipal



Le Conseil Municipal représente les habitants de Mauran. Ses attributions sont très larges depuis la loi de 1884 qui le charge de régler "par ses délibérations les affaires de la commune". Cette compétence s'étend à de nombreux domaines. Le Conseil Municipal donne son avis toutes les fois qu'il est requis par les textes ou par le représentant de l'État.

Il émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local : il vote le budget, approuve le compte administratif (budget exécuté), il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour décider des travaux, pour gérer le patrimoine communal, pour accorder des aides favorisant le développement économique.

Le conseil exerce ses compétences en adoptant des "**délibérations**". Ce terme désigne ici les mesures votées. Il peut former des commissions disposant d'un pouvoir d'étude des dossiers.

Le conseil municipal **doit se réunir au moins une fois par trimestre** et l'ordre du jour, fixé par le maire, doit être communiqué 3 jours avant le début de la séance. Celle-ci est ouverte au public sauf si l'assemblée décide le huis clos ou si le maire exerce son pouvoir de "police des séances", notamment en cas d'agitation, et restreint l'accès du public aux débats.

Photo Équipe Municipale



De gauche à droite:

Thierry ARROUY, Benjamin CORREGE, Jérôme HURTADO, Nicolas ROSTAING,
Jean-Louis RIPOUIL, Dominique ARROUY, Priscilla POIRAUD, Fabienne
BOUTONNET, Florence CHOCHON LA TOUCHE, Sylvie DUSSENTY, Edith GOMEZ.

Conseil Municipal

Le nouveau Conseil Municipal actuel a été élu au premier tour lors des élections municipales du 15 Mars 2020.



Pour cause de situation exceptionnelle due à la pandémie du Covid-19 et aux instructions du Gouvernement qui ont édictées, le nouveau Conseil Municipal a été installé lors d'une réunion organisée à huis clos le samedi 23 Mai 2020. Lors de cette réunion les membres du Conseil Municipal ont élu le Maire et ses Adjoints.

Le Conseil Municipal de Mauran a ainsi été constitué:

- Maire : **M. Nicolas ROSTAING**
- 1er Adjoint : **M. Dominique ARROUY**
- 2ème Adjoint : **M. Thierry ARROUY (Démission du poste de 2ème Adjoint actée le 2 septembre 2024)**
- Conseillers Municipaux (par ordre alphabétique):
 - **Mme Fabienne BOUTONNET**
 - **Mme Florence CHOCHON LA TOUCHE (Démission du Conseil Municipal actée le 18 Mars 2023)**
 - **M. Benjamin CORREGE**
 - **Mme Sylvie DUSSENTY**
 - **Mme Edith GOMEZ**
 - **M. Jérôme HURTADO**
 - **Mme Priscilla POIRAUD**
 - **M. Jean Louis RIPOUIL**

Depuis le 18 Mars 2023, suite à la démission de Madame Florence CHOCHON LA TOUCHE, le Conseil Municipal est désormais composé de 10 membres au lieu de 11.

Equipe de support Mairie

Mme **Valérie Laffage**, secrétaire de Mairie et M. **Philippe Ordy**, prestataire de service pour l'entretien du village.



